

## BULLETIN D'INSCRIPTION

*Septembre à décembre 2022*

**Le présent bulletin d'inscription est à retourner au CEPSO :**

- soit avec le chèque de règlement par courrier au 26 avenue de Suffren – 75015 Paris
- soit accompagné de la preuve de virement par mail à l'adresse [cepsosocaf.fr](mailto:cepsosocaf.fr)

**L'inscription est validée à réception du règlement et du bulletin d'inscription dans la limite des places disponibles. Le nombre de places est à consulter sur notre site Internet [www.socaf.fr/formation-immobilier](http://www.socaf.fr/formation-immobilier). Aucune réservation n'est possible.**

**LA WEBCAM EST OBLIGATOIRE pour les formations en visioconférence.**

N° DE SOCIÉTAIRE : ..... DÉNOMINATION SOCIALE : .....

REPRESENTANT LEGAL : .....

ADRESSE : .....

NOM(S) et PRÉNOM(S) DU(DES) PARTICIPANT(S) : .....

TÉL : ..... E-mail : .....

Format/Lieu	Réf	Thème du stage	Date	Durée	À COMPLÉTER		
					INITIALES des participants	Nbre de participants	Total jours
<b>TOUTES ACTIVITES</b>							
Visioconférence	V-A11	Mieux prévenir et gérer les conflits	12 septembre	1 j.			x 1 j. =
Présentiel - Paris	A8	La lutte contre le blanchiment appliquée à l'immobilier	12 septembre	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-A23	Diagnosics immobiliers : compréhension et responsabilités	16 septembre	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-T20	Se développer avec les réseaux sociaux et le marketing de réseau - Niveau 1	16 septembre	1 j.			x 1 j. =
Présentiel - Paris	T24	Pathologie du bâtiment	16 septembre	1 j.			x 1 j. =
Présentiel - Paris	A9	La gestion des sinistres dégâts des eaux - convention IRSI	22 septembre	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-T28A	<b>NOUVEAU</b> La transition énergétique	23 septembre	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-A7	Réussir les photos de ses annonces immobilières avec un smartphone	30 septembre	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-T28B	La rénovation énergétique	4 octobre	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-A22	Se différencier en faisant vivre une expérience client unique	11 octobre	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-T20	Se développer avec les réseaux sociaux et le marketing de réseau - Niveau 2	14 octobre	1 j.			x 1 j. =
Présentiel - Paris	A25	<b>NOUVEAU</b> Réussir ses vidéos publicitaires avec un smartphone	17 octobre	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-T24	Pathologie du bâtiment	19 octobre	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-A15	Le RGPD pour les professions immobilières	21 octobre	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-A24	Amiante, termites, mères : votre responsabilité	21 octobre	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-T20	Se développer avec les réseaux sociaux et le marketing de réseau - Niveau 1	8 novembre	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-A18	Gestion technique du patrimoine immobilier	15 novembre	1 j.			x 1 j. =
Présentiel - Paris	A12	Visite virtuelle	18 novembre	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-T28A	<b>NOUVEAU</b> La transition énergétique	21 novembre	1 j.			x 1 j. =
Présentiel - Paris	F1	Les revenus fonciers	24 novembre	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-M3	Management d'équipe et lien de parenté	24 novembre	1 j.			x 1 j. =

Format/Lieu	Réf	Thème du stage	Date	Durée	À COMPLÉTER		
					INITIALES des participants	Nbre de participants	Total jours
<b>TOUTES ACTIVITES (suite)</b>							
Présentiel - Paris	A23	Diagnostics immobiliers : compréhension et responsabilités	25 novembre	1 j.			x 1 j. =
Présentiel - Paris	T28A	<b>NOUVEAU</b> La transition énergétique	29 novembre	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-M5	Définir et évaluer les objectifs des collaborateurs	29 novembre	1 j.			x 1 j. =
Présentiel - Paris	T28B	<b>NOUVEAU</b> La rénovation énergétique	30 novembre	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-T28B	<b>NOUVEAU</b> La rénovation énergétique	2 décembre	1 j.			x 1 j. =
Présentiel - Paris	A11	Mieux prévenir et gérer les conflits	5 décembre	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-A9	La gestion des sinistres dégâts des eaux - convention IRSI	7 décembre	1 j.			x 1 j. =
Présentiel - Paris	A7	Réussir les photos de ses annonces immobilières avec un smartphone	9 décembre	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-A8	La lutte contre le blanchiment appliquée à l'immobilier	9 décembre	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-F1	Les revenus fonciers	15 décembre	1 j.			x 1 j. =
<b>TRANSACTION</b>							
Visioconférence	V-T1	Le métier d'agent immobilier : réglementation et obligations	14 septembre	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-M4	Réussir son recrutement	20 septembre	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-T29	La vente de lots de copropriété	21 septembre	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-T4	Du mandat au compromis	21 septembre	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-T8	L'avis de valeur	22 septembre	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-T19	Vendre avec l'intelligence émotionnelle	27 septembre	1 j.			x 1 j. =
Présentiel - Paris	T5A	Booster votre prospection et votre rentrée de mandats	27 et 28 septembre	2 j.			x 2 j. =
Présentiel - Paris	T30	360° transaction pour faire évoluer nos pratiques	3 octobre	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-T9	Améliorer la rentrée de mandats exclusifs	12 octobre	1 j.			x 1 j. =
Présentiel - Paris	T21	Le droit de l'urbanisme pour les agents immobiliers	13 octobre	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-T23	La vente en viager	17 octobre	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-T6	La cession de fonds de commerce	20 octobre	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-T31	<b>NOUVEAU</b> Points de vigilance : les sources de contentieux en Transaction	26 octobre	1 j.			x 1 j. =
Présentiel - Paris	T26	Fonds de commerce : de l'évaluation à la signature	28 octobre	1 j.			x 1 j. =
Présentiel - Paris	T9	Améliorer la rentrée de mandats exclusifs	8 novembre	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-T26	Fonds de commerce : de l'évaluation à la signature	9 novembre	1 j.			x 1 j. =
Présentiel - Paris	T1	Le métier d'agent immobilier : réglementation et obligations	10 novembre	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-T23	La vente en viager	10 novembre	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-T5A	Booster votre prospection et votre rentrée de mandats	15 et 16 novembre	2 j.			x 2 j. =
Présentiel - Paris	T8	L'avis de valeur	15 novembre	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-T30	360° transaction pour faire évoluer nos pratiques	18 novembre	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-T13	La vente en l'état futur d'achèvement	22 novembre	1 j.			x 1 j. =
Présentiel - Paris	T19	Vendre avec l'intelligence émotionnelle	23 novembre	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-T21	Le droit de l'urbanisme pour les agents immobiliers	5 décembre	1 j.			x 1 j. =
Présentiel - Paris	M4	Réussir son recrutement	6 décembre	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-T18	Rédaction et compréhension de compromis	12 décembre	1 j.			x 1 j. =
<b>SYNDIC</b>							
Visioconférence	V-C2	Gestion financière et comptable de la copropriété	15 septembre	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-C7	Les impayés de charges de copropriété	26 septembre	1 j.			x 1 j. =

**À COMPLÉTER**

Format/Lieu	Réf	Thème du stage	Date	Durée	INITIALES des participants	Nbre de participants	Total jours
-------------	-----	----------------	------	-------	----------------------------	----------------------	-------------

**SYNDIC (suite)**

Visioconférence	V-C15	Gardiens et employés d'immeuble : la convention collective	27 septembre	1 j.			x 1 j. =
Présentiel - Paris	C6	Actualité de la copropriété	29 septembre	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-C17	La gestion technique des immeubles de logement en copropriété	5 octobre	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-C8	L'assemblée générale de copropriété	5 octobre	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-C1	Gérer des immeubles en copropriété	11 et 12 octobre	2 j.			x 2 j. =
Visioconférence	V-C12	Développement et organisation de l'activité de syndic	3 novembre	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-C16	Sécurité de l'immeuble : ce qu'il faut savoir	7 novembre	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-C14	ASL, AFUL, Lots de volumes, unions, copropriétés : bien en différencier la gestion	17 novembre	1 j.			x 1 j. =
Présentiel - Paris	C2	Gestion financière et comptable de la copropriété	22 novembre	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-C6	Actualité de la copropriété	1 décembre	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-C11	Les travaux et la maintenance en copropriété	7 et 8 décembre	2 j.			x 2 j. =
Visioconférence	V-C10	Techniques du bâtiment : modes constructifs, pathologies et fonctionnement des équipements collectifs	12 et 13 décembre	2 j.			x 2 j. =

**GESTION**

Visioconférence	V-G11	Les impayés de loyers	13 septembre	1 j.			x 1 j. =
Présentiel - Paris	G15	Développement et organisation de l'activité Gérance	13 septembre	1 j.			x 1 j. =
Présentiel - Paris	G19	Le bail commercial : initiation et fondamentaux	13 septembre	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-G19	Le bail commercial : initiation et fondamentaux	28 septembre	1 j.			x 1 j. =
Présentiel - Paris	G14	Prospection et négociation en Gestion locative	29 septembre	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-G17	État des lieux et charges récupérables	6 octobre	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-G21	Bail commercial : perfectionnement et actualité	7 octobre	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-G6	Les baux commerciaux	10 octobre	1 j.			x 1 j. =
Présentiel - Paris	G11	Les impayés de loyers	18 octobre	1 j.			x 1 j. =
Présentiel - Paris	G18	Maîtriser la comptabilité Gérance	21 octobre	1 j.			x 1 j. =
Présentiel - Paris	G2	La pratique des baux d'habitation après la loi ELAN	25 et 26 octobre	2 j.			x 2 j. =
Visioconférence	V-G16	La gestion des sinistres en gestion locative	27 octobre	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-G15	Développement et organisation de l'activité Gérance	2 novembre	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-G23	<b>NOUVEAU</b> Points de vigilance : les sources de contentieux en Gestion locative	9 novembre	1 j.			x 1 j. =
Présentiel - Paris	G4	La location meublée et saisonnière	16 novembre	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-G2	La pratique des baux d'habitation après la loi ELAN	10 et 17 novembre	2 j.			x 2 j. =
Visioconférence	V-G21	Bail commercial : perfectionnement et actualité	23 novembre	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-G12	<b>NOUVEAU</b> Les baux mixtes et professionnels	30 novembre	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-G10	Actualité des baux d'habitation	1 décembre	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-G14	Prospection et négociation en Gestion locative	6 décembre	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-G18	Maîtriser la comptabilité Gérance	6 décembre	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-G17	État des lieux et charges récupérables	8 décembre	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-G4	La location meublée et saisonnière	13 décembre	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-G22	Bail commercial : Indemnité d'éviction et valeur locative	14 décembre	1 j.			x 1 j. =

**NOMBRE TOTAL DE JOURS DE FORMATION :**

TARIFS	
Nombre total de jours	Prix par journée
1	<b>342 € TTC</b> (285 € HT)
2	<b>309 € TTC</b> (257,50 € HT)
3 et plus	<b>290,70 € TTC</b> (242,25 € HT)

Signature + cachet :



Nombre total de jours	
Prix par journée	x
<b>TOTAL TTC À RÉGLER :</b> (Chèque bancaire ou virement* à l'ordre de CEPSCO)	=

Toute inscription est soumise aux conditions générales de vente et de participation rappelées ci-après. En s'inscrivant, l'entreprise cliente déclare les accepter sans réserve.

\* Pour un règlement par virement, préciser dans le libellé du virement la raison sociale et le numéro de sociétaire :

CODE BIC : **BREDFRPPXXX**

IBAN : **FR76 1010 7001 1800 4506 3142 203**

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE PARTICIPATION

**Réservation, inscription et confirmation d'inscription :** L'inscription s'effectue à réception du bulletin d'inscription dûment complété et du règlement même en cas de financement par un organisme paritaire collecteur agréé (OPCO-EP, AGEFICE...). Il appartient à l'inscrivant de faire les démarches auprès de son organisme. En cas de subrogation, dès réception des fonds par cet organisme, le CEPSCO procédera au remboursement des fonds reçus en faveur de l'inscrivant. Les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée du règlement (à concurrence du nombre de places disponibles). Pour toute inscription, un accusé de réception est adressé par mail accompagné d'une convention de formation. L'accusé ne vaut pas confirmation de la tenue de la formation.

**Contexte sanitaire :** En fonction de l'évolution des consignes sanitaires, le CEPSCO se réserve le droit de transformer les formations en présentiel en formations à distance.

**Accessibilité :** En cas de nécessité d'adaptation de la formation à des personnes en situation de handicap, merci de nous en informer dès l'inscription pour étudier ce qu'il est possible de mettre en place.

**Le nombre de participants :** Le nombre maximum de participants par session est fixé à 15 en présentiel et à 12 en visioconférence sauf exceptions. Le CEPSCO se réserve le droit de le minorer en fonction de la méthode d'enseignement utilisée.

**Convocation du participant :** Une convocation par participant est adressée par mail à l'inscrivant au plus tard 5 jours avant la date d'ouverture de la session. Elle comprend les informations suivantes : dates et durée de la session et lien de connexion ou coordonnées complètes du lieu de formation. Elle garantit que le stage aura lieu à la date prévue, sauf cas de force majeure.

**Documents de fin de formation :** Le certificat de réalisation de la formation, la facture acquittée et le relevé de connexion ou feuille d'émargement sont adressés au participant sous un mois maximum après le séminaire par mail et mis à disposition sur l'Espace Sociétaires SOCAF pour une durée de 3 ans.

**Annulation d'inscription du fait du client :** Les demandes d'annulation d'inscription doivent impérativement être transmises par écrit. À compter de l'envoi de la convocation par mail, le CEPSCO se réserve le droit de facturer 185€ HT à titre d'indemnisation. Un jour ouvré avant le début de la session, en cas d'annulation, d'absence, de retard, de participation partielle, d'abandon ou de cessation anticipée pour tout autre motif que la force majeure dûment reconnue, le client sera redevable de l'intégralité du montant de sa formation.

**Report d'inscription du fait du client :** Les demandes de report d'inscription doivent impérativement être transmises par écrit avant ladite session. À compter de l'envoi de la convocation par mail, le CEPSCO se réserve le droit de refuser la demande de report et de la considérer comme une annulation. Un jour ouvré avant le début de la session, aucun report pour tout autre motif que la force majeure dûment reconnue ne sera accepté. Le cas échéant, le report sera effectué sur le même thème de formation à une date ultérieure. L'inscrivant a la possibilité de reporter sans frais une seule inscription dans le semestre. Pour toute demande de report supplémentaire, des frais de gestion à hauteur de 25 € HT seront facturés pour chaque report.

**Annulation d'une session du fait du CEPSCO :** Le CEPSCO se réserve le droit d'annuler la session au plus tard 5 jours ouvrés (sauf cas de force majeure) avant sa date d'ouverture. Un mail d'annulation est alors adressé au participant en lieu et place de la convocation.

**Pénalités de retard :** Conformément à la loi 2008-776 du 4 août 2008 dite Loi pour la Modernisation de l'Économie, le non-paiement du prix du stage dans un délai de 30 jours suivant la date de la formation entraîne automatiquement l'application de pénalités de retard sur la base de 3 fois le taux d'intérêt légal sur les sommes dues.

**Formations en visioconférence :** La webcam ou à défaut la caméra frontale du téléphone est obligatoire pour le contrôle de présence. Le CEPSCO se réserve le droit d'exclure tout participant manquant à cette obligation.

**Refus d'inscription :** En cas de manquements constatés aux clauses du règlement intérieur ou aux règles de fonctionnement des formations en visioconférence lors d'une précédente formation, le CEPSCO se réserve le droit de refuser tout ou partie des inscriptions de la société.

**Données personnelles :** Le CEPSCO dispose d'un traitement informatique pour la gestion des formations. Les données des inscrivant sont susceptibles d'être transmises à des tiers notamment les organismes paritaires collecteurs ou aux formateurs. La communication de ces données peut être indispensable au bon déroulement d'une formation ou à la prise en charge des frais de formations par un OPCA. Ces données seront conservées et seront utilisées à des fins d'organisation des formations, de contact et de statistiques. Les personnes concernées peuvent obtenir la rectification, l'effacement des données le concernant ou s'opposer pour motif légitime au traitement des données en écrivant à [cepso@socaf.fr](mailto:cepso@socaf.fr). Toute réclamation peut être introduite auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.